

Délibération 2023 / 06-05

L'an deux mil vingt-trois le jeudi huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient absents excusés : M. Arnaud PICOUT (procuration M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ

Secrétaire de séance : Mr Cédric LECOMTE

* * * * *

REVISION DU TARIF DE L'EAU

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que les tarifs pratiqués pour la vente d'eau potable n'ont pas été modifiés depuis 2009,
- **rappelle** que les tarifs actuels sont de ;

Abonnement	75.00 € HT par an
Prix du mètre cube	1.05 € HT de 1 à 150 m3
	0.80 € HT au-delà de 150 m3

-propose de modifier ces tarifs.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contres, 1 abstention) :

-décide en conséquence de fixer, à partir du 1^{er} juillet 2023, les tarifs applicables à la vente d'eau potable à :

Abonnement eau reste inchangé à	75.00 € HT par an
Prix du mètre cube	1.15 € HT pour les 200 premiers mètres cubes
	1.00 € HT au-delà de 200 mètres cubes

-charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 8 juin 2023.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

